

Comité de coordination Trame Verte et Bleue

Réunion du 13 novembre à Le WAST

Compte-rendu et relevé de décisions

Etaient Présents :

<u>NOM-PRENOM</u>	<u>Organisme</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse mail</u>
BRABANT Hubert	Eden 62	Chargé de mission	03 21 32 13 74	hbrabant@eden62.fr
BRACQ François-Xavier	SmageAa	Technicien milieux	03 21 88 98 82	fxbracq@smageAa.fr
BREFORT Annick	LPO 62	Secrétaire	06 09 12 45 78	Annick.brefort@hotmail.fr
BOUFFART José	SYMVAHEM	Président	03 21 35 07 71	José.bouffart@hotmail.fr
BOUTEL Agnès	SmageAa	Directrice	-	aboutel@smageAa.fr
BOITIN Franck	CAB	Chargé de mission	03 21 10 98 61	fboittin@agglo-boulonnais.fr
BOUTIN Matthieu	PNRCMO	Chargé de mission	03 21 87 90 90	mboutin@parc-opale.fr
CANESSON Philippe	COURSET	Adjoint	06 61 82 80 50	Pcanesson@yahoo.com
CAPPEL Juliette	Région	Chargé de mission	03 28 82 72 92	-
CASTILLON Laurence	PNRCMO	Animatrice SAGE Audomarois	03 21 97 90 90	lcastillon@parc-opale.fr
COLLIN David	SYMSAGEB	Chargé de mission	03 91 90 33 20	Symsageb.collin@orange.fr
DEBUYSSER Michel	CSENPDC	Entomologiste	03 21 35 44 15	Michel.debuyser@cegetel.net
DEJONCKHEERE Christine	Région	Chargé de mission Evt	03 28 82 74 27	Christine.dejonckheere@nordpasdecals.fr
DELPLACE Hugo	DIR Nord	Responsable entretien	03 21 46 08 13	Hugo.delplace@developpement-durable.gouv.fr
DEMILLY Bruno	CC 3 Pays	Vice-Président	06 19 15 67 47	Mairiedecampagnelesguines@wanadoo.fr
DETAILLEUR Théophile	PNRCMO	Assistante d'étude	03 21 87 90 90	tdetailleur@parc-opale.fr
DOIRISSE Justine	LPO 62	Bénévole	06 71 97 25 67	Justine.doirisse@gmail.com
DOUARD Xavier	Eden 62	Chargé de mission	06 85 15 48 10	Xavier.douard@eden62.fr
DUBAILLE Etienne	CELRL	Chargé de mission	06 87 83 53 66	e.dubaille@conservatoire-du-littoral.fr
DUHAMEL Stéphanie	RTE	Directrice de projets	06 61 11 97 54	Stephanie.duhamel@rte-france.com
FROIDURE Thomas	CA 59/62	Animateur territoire	06 85 40 94 64	Thomas.froidure@agriculture-npdc.fr
GAMBIER Bernard	Haies Vives	-	-	courriel@haiesvives.org
GEIB Jean-Pierre	PNRCMO	Directeur adjoint	03 21 87 90 90	jpgeib@parc-opale.fr
GUICHARD Laurence	PMCO	Animatrice SAGE Delta l'Aa	03 28 62 72 14	Laurence.guichard@sm-cote-opale.fr

HELLEBOID Didier	CA 59/62			
HUART Didier	SMNF	-	03 21 32 48 58	Didier.huart@sfr.fr
JANNIC Nicolas	PNRCMO	Chargé de mission	03 21 87 90 90	njannic@parc-opale.fr
LEDOUX Damien	CC 3 Pays	Responsable pôle Tech	03 21 00 33 14	Damien@cc-trois-pays.fr
MICHAELIDES Katina	Pays Boulonnais	Chef de projet	03 21 10 28 58	k.mickaelides@pays-boulonnais.fr
MOULIN David	ENRx	Directeur adjoint	03 20 12 86 61	dmoulin@enrx.fr
POHER Hervé	PNRCMO	Président	-	-
POULAIN Alexandre	PNRCMO	Chargé de mission TVTB	06 88 67 61 11	apoulain@parc-opale.fr
PUTOT Olivier	PNRCMO	Directeur	03 21 87 90 90	oputot@parc-opale.fr
ROBILLIARD Julie	PNRCMO	Assistante d'étude	03 21 87 90 90	jrobiliard@parc-opale.fr
SANTUNE Vincent	CREN 59/62	Directeur	03 21 54 75 00	-
SIEJA Magali	MDAD Calais	Adjoint environnement	03 21 46 56 99	Sieja.magali@cg62.fr
SEYLLER Marie-Julie	Agence Urba StO	Chargé de mission Envt	03 21 38 01 62	Marie-julie-seyller@aud-stomer.fr
VALET Jean-Marc	CBNBL	Directeur	-	Jm.valet@cbnbl.org
VANACKERE Frédéric	MDAD Calais	Directeur	06 21 18 13 26	Vanackere.frederic@cg62.fr
VANDERCYSEN Anne-Catherine	SAFER	Chef de service régional	03 20 57 93 07	acvandercruyssen@safer-far.fr
VILARELLE Marine	PNRCMO	Assistante d'étude	03 21 97 90 90	mvilarelle@parc-opale.fr

Etaient excusés :

<u>NOM-PRENOM</u>	<u>Organisme</u>
COHEZ Vincent	CMNF
DECOBERT Pascal	MDI Wimille
DUVERLY Philippe	Veolia
GAMANT Lucile	DREAL
HECQ Adeline	SYMPAC
HORNOY Hugues	CCT2C
MEERPOEL Stéphanie	DREAL
MUSELET Jérôme	SAFER
PRUDHOMME Claude	CCDS
REMBOTTE Dominique	Conseil Régional
SAILLOT Pascal	Fédération de Pêche
SONZOGNI Claire	Commune de Ferques

Tour de table des participants durant lequel chacun évoque une espèce de faune ou de flore ou de fonge qu'il affectionne particulièrement...

Hervé Poher, président du comité de coordination Trame Verte et Bleue, introduit la thématique en évoquant l'historique du concept de trame verte et bleue, le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT, 2006), les

Stratégies Nationale et Régionale pour la Biodiversité (SRB TVB, 2013), et le Schéma régional de cohérence écologique du Nord-Pas de Calais (SRCE 2014). La Région Nord-Pas de Calais est en effet pionnière en matière de trame verte et bleue et de protection de la biodiversité. Dans les années 90, l'institution régionale a posé les premiers jalons d'une politique forte en faveur de la biodiversité. Il indique que les enjeux reposent donc sur la compréhension des objectifs, des moyens et des actions qui existent pour le renforcement de la trame verte et bleue du territoire, et la mise en place d'une dynamique pour le développement de projets collaboratifs entre les différents partenaires concernés, en s'appuyant sur les prérogatives de chacun et l'articulation et la mise en cohérence des autres initiatives territoriales mise en œuvre sur le territoire.

Il passe la parole à **Caroline Delelis** qui présente les objectifs du Comité Trame Verte et Bleue et de cette première rencontre. Conformément à la Charte du Parc 2013-2025, l'objectif du Comité est d'organiser une coordination des actions, des projets, des données pour la mise en œuvre exemplaire de la trame verte et bleue sur le territoire du PNR CMO. Il ne s'agit pas de proposer une nouvelle instance de planification pour le territoire (les outils existent et les instances sont déjà nombreuses) mais bien d'offrir un espace qui permette de coordonner et mesurer les actions concrètes menées pour renforcer la TVB régionale et les cœurs de biodiversité à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un Comité mixte composé d'élus et de techniciens et dont l'organisation sera définie de manière partenariale, objectif de cette première rencontre.

Ainsi, afin de ne pas alourdir la démarche, il est proposé que le Comité se réunisse 1 seule fois par an avec des ateliers techniques le matin réunissant les partenaires par sous-trame écologique, une séance plénière l'après-midi pour présenter et valider les propositions. Une journée de terrain pourrait être organisée préalablement à chaque réunion de Comité.

Le Syndicat mixte du Parc propose d'ores et déjà une organisation par sous-trame (coteaux calcaires, milieux littoraux, forêts et boisements, milieux littoraux et cours d'eau / zones humides).

Un plan d'action « coteaux calcaires » a été initié en 2005, et pourrait inspirer un travail de coordination sur les différentes sous-trames entre les différents partenaires concernés.

Christine Dejonckheere retrace ensuite la démarche et la déclinaison de la trame verte et bleue régionale à l'échelle des territoires. Elle indique que de nombreuses études ont été réalisées et qu'aujourd'hui il s'agit de passer à l'action, en partenariat avec les collectivités locales.

Alexandre Poulain présente ensuite la trame écologique du Parc des Caps et Marais d'Opale telle qu'inscrite dans la nouvelle Charte 2013-2025. La trame verte et bleue est un objectif prioritaire de la Charte du Parc ; trois orientations regroupant 8 mesures de la Charte engagent le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires pour agir pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Au-delà des engagements futurs, il rappelle comment le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires œuvrent déjà pour la trame verte et bleue sur le territoire. Les actions menées sur la sous-trame forestière, la sous-trame calcicole, le bocage, les zones humides et les milieux littoraux sont en effet nombreuses (gestion, reconnexion, fonctionnalité des corridors etc...). Les liens entre la trame verte et bleue et les documents de planification existent via les schémas TVB élaborés par Pays et via les PLU intercommunaux. Cependant, les actions pourraient encore être optimisées si les partenaires coordonnaient davantage leurs actions.

Jean-Marc Valet, présente l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Il existe un réseau d'acteurs des informations naturalistes (RAIN) qui recueille l'ensemble des informations disponibles (pôle faune, flore/habitats et fonge) et permet d'alimenter l'observatoire régional de la biodiversité en lien avec les différentes bases de données existantes au niveau régional. Des recoupements peuvent également être réalisés au niveau national. Des analyses sur le nombre d'espèces menacées, taux de rareté, état de conservation des espèces végétales permettent de mesurer l'état de santé de la biodiversité. L'analyse permet notamment de montrer l'importance de la zone littorale et des territoires de Parc en Région Nord-Pas de Calais pour la biodiversité. Un recouplement peut également être réalisé par sous-trame. Des espèces de flore indicatrices de la sous-trame calcicoles sont présentées et illustrées.

En lien avec cette démarche, **Caroline Delelis** évoque les 1ers éléments de l'observatoire de la biodiversité du territoire du Parc. Les indicateurs de l'Observatoire régional peuvent être déclinés à l'échelle du Parc (surface des aires protégées, surface des zones humides etc...) et des données recueillies spécifiquement à l'échelle du Parc peuvent venir alimenter l'observatoire régional. La méthode retenue pour l'observatoire de la biodiversité du Parc, basée sur les espèces, a été établie avec les partenaires (CBNBL, GON, SMNF...); elle prend en compte l'existence de programmes d'action nationaux, régionaux ou territoriaux (groupes A et B) ou pour lesquels le Syndicat mixte du Parc a une responsabilité régionale particulière (groupe C). Lors de la conférence territoriale du Parc prévue le 26/01/2015, un « état 0 » de l'observatoire sera présenté aux partenaires.

Ces interventions permettent de démontrer que les outils de planification et d'évaluation de la trame verte et bleue existent au niveau régional et au niveau du territoire du Parc.

Vincent Santune, présente un zoom sur le plan d'action « coteaux calcaires » mis en place depuis 2005 à l'échelle du Parc et permettant de coordonner l'action des partenaires dans le cadre de la sous-trame calcicole. La méthodologie a reposé sur un travail cartographique pour mettre en lien les secteurs prioritaires avec les capacités opérationnelles des acteurs sur le terrain. Le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord-Pas de Calais a notamment travaillé dans une logique de veille foncière en lien avec la SAFER. Ce travail sera à poursuivre et renforcer en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc pour coordonner les actions à l'échelle de la sous-trame calcicole. **Didier Hellebois** indique que l'acquisition foncière est une chose mais que beaucoup d'agriculteurs sur le territoire sont en fermage et il est nécessaire de travailler également à l'aide de conventions ; en effet, beaucoup de propriétaires de prairies calcicoles ne sont pas intéressés par la vente. Il indique de plus que la profession agricole a avancé sur les prises de conscience en matière de trame verte et bleue et de biodiversité ; une journée « Biodiversité et agriculture » sera organisée début décembre. **Hervé Poher** insiste sur l'importance de coordonner les actions qui vont dans le même sens. Il cite notamment le projet ARARAT ...

Théophile Detailleur, illustre les actions d'animation, de gestion et de contractualisation dans le cadre de Natura 2000 en particulier sur la sous-trame « coteaux calcaires ». Les actions de restauration des pelouses calcicoles passent par la mise en pâturage, la fauche exportatrice, la mobilisation de volontaires lors de chantiers nature, et aussi les inventaires et suivis d'espèces patrimoniales. Les avancées obtenues permettent de montrer aujourd'hui ce qu'il reste à faire pour connecter les espaces entre eux et retrouver une trame calcicole fonctionnelle à l'échelle du territoire du Parc.

Enfin, **Hubert Brabant** présente les interventions d'EDEN 62 sur le territoire par un zoom technique et historique sur les Mont Pelé et Hulin (Desvres et Menneville). Ces espaces font également partie de la sous-trame « coteaux calcaires » au même titre que d'autres coteaux, Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas de Calais, gérés par EDEN 62 (Complexe du Cap Blanc nez, Mont d'Hubert, Fond de la Forge et Mont Saint Sylvestre). Différentes opérations (pâturage, fauche, restauration et gestion des lisières, amélioration des conditions d'hibernation des chauve-souris, débroussaillage, contrôle des espèces exotiques envahissantes) permettent de potentialiser les milieux pour favoriser la diversité écologique.

Après cette série d'interventions illustrant les outils et actions mises en œuvre au service de la trame écologique ainsi que les résultats obtenus notamment grâce à l'articulation réalisée autour de la sous-trame calcicole, un débat est ouvert avec tous les participants sur les modalités d'organisation du Comité pour mieux coordonner toutes les actions menées en faveur de la trame verte et bleue sur le territoire.

En complément à cette première partie et afin d'alimenter les débats, une **animation « post-it »** est proposée pour que les participants identifient par « sous-trame » présente sur le territoire du Parc, qui veut participer, à quel groupe et pour quelles priorités.

SOUS-TRAMES	ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU	R				
Qui participe?	CREN (priorité milieux tourbeux)/SYMSAGEB/S MAGEAa/CAB/SYMVAHE M/LPO62/CELRL/Chambr	PNR BOUTI d'A (F				

Cet exercice a permis de mettre en évidence la complexité de « structurer » une coordination pour agir sur la trame verte et bleue sur le territoire du Parc et a révélé la question centrale : travailler par milieu ou par territoire ? En effet, un certain nombre de participants, notamment les collectivités, privilégient l'approche territoriale et seraient intéressés par tous les milieux ; les naturalistes quant à eux identifient les milieux comme une façon plus cohérente d'aborder la trame verte et bleue. **Marie Julie Seyller** confirme cette difficulté en indiquant qu'elle raisonne à l'échelle du Pays de Saint Omer et que d'ailleurs les Pays sont déjà organisés par comité Trame Verte et Bleue à leur échelle. **Christine Dejonckheere** complète cette remarque et prend l'exemple de la sous-trame « littorale » en demandant ce qu'elle signifie. Cette sous-trame concerne des milieux spécifiques comme les estrans, les falaises, les rochers, les estuaires pour lesquels des espèces nécessitent une continuité entre ces habitats pour se déplacer. Cette sous-trame reprend aussi d'autres types de milieux comme des boisements, bocages, milieux humides etc...

Jean-Marc Valet commente cette réaction en indiquant que cette approche à la fois écologique et territoriale est déjà traitée dans le SRCE¹. Il précise par ailleurs la nécessité d'insérer les landes et pelouses acidiphiles dans le groupe pelouses calcicoles, car ce sont des milieux qui méritent également une attention particulière... « *les corridors écologiques proposés dans le SRCE TVB sont à comprendre comme des fonctionnalités potentielles géographiquement localisées à l'échelle de la Région, statistiquement les plus probables, et cartographiées en fonction des objectifs assignés à un type de milieu parmi les biotopes retenus (dunes, bocage, forêts, zones humides etc...).* Il a été recherché par exemple à mettre en relation via un corridor écologique une série de pelouses calcicoles de coteaux crayeux et long d'une vallée... » (p.20, SRCE-TV, juillet 2014).

¹ Le SRCE identifie 8 corridors écologiques par sous-trame (fluviaux, zones humides, forestiers, prairies/bocage, pelouses calcicoles, landes et pelouses acidiphiles, littoraux et miniers) et 20 écopaysages (le territoire du Parc est concerné par 9 écopaysages « intertidal sableux, intertidal rocheux, intertidal estuarien, littoral, boulonnais, montreuillois, haut artois, marge de l'artois et plaine maritime)

Frédéric Vanackere propose aussi une réflexion complémentaire sur les axes routiers et autres points de rupture ; un nouveau sous-groupe transversal à tous les autres ou un thème intégré dans chaque sous-groupe serait à envisager (*cette contribution se rapporte aux « points et zones de conflit » traités dans le SRCE-TVb 2014*). Par ailleurs, une contribution écrite de **Magali Siéjat** évoque une discussion à relancer entre le PNR et les MDAD concernant la gestion des bords de route, des échangeurs et des délaissés routiers.

La nécessité de travailler au sein des espaces verts / espaces urbains (ex : Wimereux) a été également évoquée.

David Moulin indique qu'il serait intéressant de créer un tableau de bord par sous-trame que chaque acteur renseignerait pour évaluer et identifier comment les efforts de chaque acteur s'ajoutent pour contribuer à la trame verte et bleue sur le territoire.

La réunion se termine par une conclusion du président Hervé Poher et la définition des perspectives :

- **un compte-rendu complet de ce comité sera transmis aux participants**
- **une proposition d'organisation réalisée à partir des contributions de chacun sera établie**
- **une journée technique sera organisée au printemps : date retenue le mercredi 15 avril 2015**
- **à cette date, sera fixée la date du Comité Trame verte et bleue pour l'automne 2015**

17h30 – Sortie du guide technique « Biodiversité en Caps et Marais d'Opale – Etat des lieux et retours d'expériences pour le lancement de la Charte 2013-2025 » disponible sur www.parc-opale.fr rubrique « biblio »